

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

Janvier 2024

REALISATION D'UNE SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES PRODUITES PAR LES RECHERCHES DU PROGRAMME ECOPRONAT

**PROGRAMME DE RECHERCHE ECOPRONAT :
« FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE PRO-NATURE »**

Avec l'appui à maîtrise d'ouvrage
e-sud développement
www.e-sud.com



Paris, le 26/01/2024

Référence :

Objet : « Appel à manifestation d'intérêt - Réalisation d'une synthèse des connaissances produites par les recherches du programme ECOPRONAT »

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme de recherche et savoirs sur la biodiversité « Favoriser le développement d'une économie pro-nature » (ECOPRONAT), j'ai l'honneur de vous informer du lancement du présent appel à manifestations d'intérêt (AMI).

Cet AMI s'intègre dans les activités de capitalisation du programme et de ses projets de recherche. Le présent dossier présente le cadre et les termes de référence de cet appel à manifestations d'intérêt.

Votre proposition devra parvenir au plus tard à la date limite fixée au point 6.4 des instructions aux soumissionnaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Julien CALAS

Chargé de recherche biodiversité

Agence Française de Développement

SOMMAIRE

1. LE PROGRAMME DE RECHERCHE ECOPRONAT	4
1.1. <i>PRESENTATION DU PROGRAMME</i>	4
1.2. <i>GOUVERNANCE.....</i>	4
1.3. <i>ENJEUX</i>	4
1.4. <i>PRESENTATION DES PROJETS SOUTENUS PAR ECOPRONAT</i>	5
2. CARACTERISTIQUES DU PRESENT APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET (AMI) ET PROCESSUS DE SELECTION	9
2.1. <i>OBJECTIFS.....</i>	9
2.2. <i>BUDGET DISPONIBLE</i>	10
2.3. <i>CALENDRIER INDICATIF.....</i>	10
3. TERMES DE REFERENCE INDICATIFS DE LA FUTURE SYNTHESE DES CONNAISSANCES.....	11
3.1. <i>OBJECTIFS DE LA MISSION.....</i>	11
3.2. <i>ACTIVITES A REALISER</i>	11
4. CRITERES D'ELIGIBILITE.....	12
5. CRITERES DE SELECTION.....	12
6. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	13
6.1. <i>CONTENU DU DOSSIER.....</i>	13
6.2. <i>LANGUE DES DOCUMENTS</i>	13
6.3. <i>PROCESSUS DE PRESELECTION ET GRILLE D'EVALUATION.....</i>	13
6.4. <i>MODALITE DE DEPOT DES PROPOSITIONS.....</i>	13
6.5. <i>DEMANDES DE CLARIFICATIONS</i>	14

1. LE PROGRAMME DE RECHERCHE ECOPRONAT

1.1. Présentation du programme

L'AFD a instruit en 2019 [le programme de recherche ECOPRONAT](#) sur la prise en compte et l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs économiques afin de favoriser, sur la base des enseignements de la recherche, le développement d'une économie pro-nature (concept de *mainstreaming* en anglais). Ce programme vise (i) le développement de connaissances et méthodologies en vue d'intégrer la biodiversité dans les politiques et différents secteurs d'intervention du groupe AFD, (ii) la mobilisation de ressources financières et (iii) le renforcement des capacités des étudiants chercheurs et chercheurs du sud.

Il comprend quatre composantes :

- Composante 1 : les changements transformateurs de modèles de développement (développement de connaissances en vue d'intégrer la biodiversité dans les politiques et secteurs de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et des villes) ;
- Composante 2 : la mobilisation des ressources financières pour financer une économie pro-nature ;
- Composante 3 : le renforcement des capacités des équipes de recherche ;
- Composante 4 : Les changements de modèles par l'accompagnement au changement des bénéficiaires et partenaires de l'AFD.

1.2. Gouvernance

La Maitrise d'ouvrage du programme ECOPRONAT, qui a été octroyé en décembre 2019 en Comité des Etats d'Etrangers sur une durée de quatre ans pour un montant total de 3,5M€, est assurée par l'AFD, qui s'appuie sur un Comité de pilotage composé de membres *intuitu personae* issus :

- Du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) ainsi que du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) ;
- Des principaux départements concernés du siège de l'AFD (Département opérationnels en charge de l'Agriculture, du Développement Rural, de la Biodiversité, du Développement urbain, ainsi que le Département de la recherche) et de la filiale secteur privée Proparco (Division Environnement, Social et Gouvernance) ;
- Du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ;
- D'Expertise France ;
- De divers autres partenaires mobilisés pour leur expertise des questions traitées.

Le département IRS/ECO (Diagnostics Economiques et Politiques Publiques de la Direction Innovations, Recherches et Savoirs) de l'AFD assure l'animation du Comité de pilotage.

La gestion des composantes 1 et 2 de ce programme a été confiée par appel d'offres au bureau d'études e-sud, qui appuie l'AFD pour sélectionner et contractualiser les partenaires de recherche et suivre la mise en œuvre des activités.

1.3. Enjeux

Le rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques publié par l'IPBES en 2019 confirme que « la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans

l'histoire humaine - et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier ». Il constate que les populations humaines en pâtissent directement via la perte des services écosystémiques dont elles dépendent, que les réponses mondiales actuelles sont insuffisantes et que des « changements transformateurs » sont nécessaires pour restaurer et protéger la nature.

Pourtant, l'IPBES (2019) affirme qu'il est possible de conserver, restaurer et utiliser la nature de manière durable et, en même temps, d'atteindre d'autres objectifs sociétaux – notamment pour l'alimentation, l'eau, l'énergie, la santé et le bien-être pour tous, l'adaptation aux changements climatiques ainsi que l'atténuation de leurs effets, et la conservation et l'exploitation durable de la nature – à l'échelle mondiale en déployant de toute urgence des efforts concertés mettant en œuvre des changements en profondeur.

Plusieurs enjeux majeurs en lien avec le rapport de l'IPBES semblent particulièrement pertinents pour le programme ECOPRONAT, parmi lesquels :

- (i) **L'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs d'extraction et de production et les changements transformationnels des secteurs visés** (productifs/agricoles, infrastructures et consommation d'espace, urbain, financiers, etc.) doivent venir compléter et renforcer les approches de conservation de la biodiversité (au sens des aires protégées notamment).
- (ii) L'intégration transversale de la biodiversité vise à **rendre les secteurs concernés plus résilients et plus justes**. C'est à la fois une motivation et une condition pour que les secteurs envisagent leur transformation.
- (iii) **L'AFD est un acteur important à l'échelle internationale de la gestion de la biodiversité**. Avec 457 millions d'Euros investis et 140 projets engagés en faveur de la biodiversité en 2019, elle joue un rôle clé à la fois par ses propres interventions et par son influence sur l'ensemble de ses « clients » et partenaires. Le programme ECOPRONAT doit permettre à l'AFD de se situer aux avant-postes dans la réponse à l'appel de l'IPBES.
- (iv) Alors que l'agenda du changement climatique, et les financements associés (par l'AFD mais aussi le Fonds Vert pour le Climat et beaucoup d'autres acteurs), tend souvent à prendre le pas sur celui de la biodiversité, **la convergence des agendas biodiversité et climat notamment via le déploiement des solutions fondées sur la nature est essentiel**. C'est le cas tant pour l'atténuation des émissions que pour l'adaptation.
- (v) Enfin l'AFD n'étant pas une agence de financement de la recherche en tant que telle, l'articulation Recherche/Action doit être une préoccupation centrale du programme ECOPRONAT afin qu'il contribue effectivement aux changements transformateurs recherchés dans les modèles économiques et de développement.

1.4. Présentation des projets soutenus par ECOPRONAT

1.4.1 Projets financés dans le cadre de la composante 1

Devant la diversité des secteurs économiques concernés par le besoin d'intégration (*mainstreaming*) de la biodiversité, le programme ECOPRONAT concentre ses efforts de recherche sur trois secteurs :

- L'agriculture, y compris la foresterie et l'élevage ;
- L'aménagement du territoire, en lien avec les enjeux de développement des infrastructures, de consommation de l'espace et d'artificialisation des sols ;

- Le développement urbain.

Deux appels à projets ont été lancés pour sélectionner les projets de recherche soutenus.

Le premier appel à projets « **Intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques** », lancé en 2021, a permis de sélectionner deux projets de recherche :

- « [**A farming system approach to mainstream biodiversity in agriculture and planning sectors : bridging between the national and local levels**](#) ». Ce projet porté par l'Observatoire du Milieu Rural (Observatorio do Meio Rural – OMR) du Mozambique et ses partenaires vise à comprendre les échanges et les complémentarités entre la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la biodiversité, dans les systèmes agricoles des pays en développement dominés par des exploitations de petite taille dont l'expansion (et l'évolution de leurs pratiques) constitue une menace pour la biodiversité. Ce projet se déroule de janvier 2022 à octobre 2024.
- « [**Enabling agro-ecological wildlife economies that sustain people and planet**](#) ». Mis en œuvre par l'Institut national sud-africain de la biodiversité (South African National Biodiversity Institute – SANBI) et ses partenaires, ce projet de recherche a pour objectif de produire des connaissances et outils pour encourager une transition dans l'utilisation des terres agricoles de modèles dégradant les écosystèmes naturels vers des modèles agricoles participant à la restauration de ces écosystèmes. Le projet étudie notamment le développement d'entreprises d'élevage d'animaux sauvages permettant de lier activité agricole et développement de la conservation en Afrique du Sud et au Kenya. Ce projet se déroule de mars 2022 à octobre 2024.

Le second appel à projets intitulé « **Solutions fondées sur la Nature (SfN) et restaurations à grande échelle** » a sélectionné quatre projets en 2022 :

- « [**Un cadre stratégique pour les SfN : évaluation rapide et identification collaborative, à l'échelle de la ville, de SfN pour une meilleure résilience écologique territoriale \(eau, températures et biodiversité\)**](#) ». Ce projet mené par le World Resources Institute (WRI) et ses partenaires vise à favoriser le passage à l'échelle des solutions fondées sur la nature dans les villes de Kigali et d'Addis Abeba pour faire face aux risques liés à l'eau et à la chaleur, et améliorer la résilience écologique en aidant les villes à (i) identifier les risques, (ii) le potentiel des SfN pour y faire face, (iii) des stratégies de mise en œuvre et de financement des SfN dans le cadre du processus de planification urbaine. Ce projet se déroule d'octobre 2022 à janvier 2024.
- « [**Permettre le passage à l'échelle des SfN dans les villes latino-américaines \(ENSLAC\)**](#) ». Ce projet conduit par Yes Innovation et ses partenaires analyse et explore les mécanismes qui permettent le passage à l'échelle dans la mise en œuvre des SfN dans les villes d'Amérique latine, en s'appuyant sur quinze études de cas sélectionnées en Equateur, en Colombie et au Pérou. Ce projet s'étend de septembre 2022 à octobre 2024.

- « [Répondre aux contraintes \(techniques, institutionnelles et socio-économiques\) pour le passage à l'échelle de la restauration et de la gestion des zones humides en Ouganda](#) ». Ce projet de recherche mené par l'IHE Delft Institute for Water Education et ses partenaires a pour objectif, à partir de deux études de cas, de faciliter et d'améliorer la mise à l'échelle de la restauration durable des zones humides en Ouganda (prise en compte des contraintes institutionnelles et socio-économiques, effets sur les écosystèmes et la durabilité, aide à la prise de décision, renforcement de capacités). Ce projet s'étend de septembre 2022 à octobre 2024.
- « [Verdir les systèmes alimentaires urbain : développer des pratiques d'agriculture urbaine durables grâce aux solutions fondées sur la nature](#) ». Ce projet de recherche porté par l'Indian Institute for Human Settlements (IIHS) et ses partenaires vise à identifier comment mobiliser différentes combinaisons de coproduction, entre science-politique-pratique et citoyens pour le passage à l'échelle des SfN autour de pratiques d'agriculture urbaine durable. Ce projet s'étend d'avril 2023 à octobre 2024.

En plus de ces activités de recherche sectorielle sur l'intégration de la biodiversité, cette composante visait aussi à produire des connaissances sur des indicateurs synthétiques de protection de la biodiversité à l'échelle nationale, reliant la biodiversité à la soutenabilité forte¹. Le but est de travailler sur l'échelon national où se construisent et se gèrent les politiques environnementales (y compris d'intégration transversale / « mainstreaming ») et d'identifier une ou des approches permettant de vérifier si les politiques de protection (et d'intégration transversale / « mainstreaming ») sont efficaces en termes d'atteinte de résultats sur l'état ou la fonctionnalité des écosystèmes.

- Un premier lot de travaux a été lancé avec *University College of London* sur l'**indicateur ESGAP (Environmental Sustainability Gap)** qui permet d'évaluer la soutenabilité environnementale d'un territoire, au regard des normes internationales ou nationales définissant ce qu'est le « bon état écologique » d'une série de fonctions rendue par les écosystèmes. Le programme a appuyé des travaux de recherche dédiés au développement de cet indicateur de [soutenabilité forte](#). Le programme a notamment soutenu la réalisation entre 2020 et 2021 d'études de cas [au Vietnam et au Kenya](#), ainsi qu'une analyse de l'environnement au sein des ODD (Objectifs de Développement Durable, SDG en anglais) en contribuant au rapport du PNUE « Measuring progress - Nature and the SDGs »²
- Un appel à projets a été lancé en 2022 pour de nouveaux développements de **la méthodologie de l'indicateur** synthétique de soutenabilité environnementale ESGAP. Deux projets de recherche ont ainsi été sélectionnés :
 - o Le premier porté par University College of London, Basque Centre for Climate Change, Stellenbosch University & National University of Colombia vise à développer les indicateurs sur la biodiversité et l'état de santé des écosystèmes naturels dans le cadre méthodologique [d'ESGAP en Colombie et en Afrique du Sud](#) (Mars 2023 - Novembre 2024).

¹ <https://www.afd.fr/fr/ressources/apprehender-les-trajectoires-de-developpement-laune-de-la-soutenabilite-forte>

² <https://www.unep.org/resources/publication/measuring-progress-environment-and-sdgs>

- o Le second, porté par le consortium Vertigo Lab-ECOACT, a pour objectif de [développer un ESGAP monétaire](#) en mobilisant les coûts d'abattement, c'est-à-dire les coûts nécessaires pour réduire les pressions sur l'environnement en prenant comme cas d'étude le Vietnam. Une évaluation des risques physiques financiers liés à la biodiversité et à sa dégradation pour le Vietnam est également conduite (Septembre 2023 -Septembre2024).

1.4.2 Projets soutenus dans le cadre de la composante 2

Ces activités de recherche poursuivent comme objectif la mobilisation du secteur financier pour financer une économie pro-nature. Deux activités de recherche principales ont été menées.

- En 2022, le programme a soutenu une évaluation de l'état de préparation des banques publiques de développement (BPD) à l'utilisation du cadre de gestion et de divulgation des risques liés à la nature préparé par la Task Force on Nature related Financial risk Disclosure (TNFD). Ces travaux ont été réalisés au titre du soutien de la France au « TNFD Development Finance Network » (DFN) et ses TDR ont été construits en discussion étroite avec le secrétariat de la TNFD afin que la « task force », majoritairement constituée d'entreprises et de banques du secteur privé, bénéficie aussi des contributions des banques publiques de développement au cours de la phase de conception de son cadre de recommandations. L'étude visait d'une part à étudier dans quelle mesure les BPD étaient prêtes à adopter un cadre d'évaluation et de divulgation des risques et opportunités liés à la nature tel que préparé par la TNFD (et à soutenir leurs clients à le faire) et d'autre part d'analyser comment la TNFD pouvait renforcer ses relations avec les finances publiques et l'adoption de son futur cadre par les institutions financières publiques et privées.
- La mobilisation de ressources financières pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques nécessite une meilleure connaissance des impacts de ces secteurs sur la biodiversité mais également de leur dépendance au bon état de la biodiversité. Pour aider les entreprises et les institutions financières à évaluer leur empreinte sur la biodiversité, des métriques quantitatives sont actuellement en développement. ECOPRONAT soutient le développement de la recherche sur ces enjeux à [travers la mise en œuvre d'un plan de test de métriques](#) qui permette de mener une analyse comparative de différentes métriques en termes de moyens, coûts et complexités de mise en œuvre et également en termes de résultats restitués et de différence ou concordance des informations produites. Cette analyse doit être démarrée début 2024.

1.4.3 Renforcement des capacités de chercheurs du Sud (composante 3)

Début 2021, l'AFD et le Global Development Network (GDN) ont lancé le prix Biodiversité et développement pour accompagner des chercheurs dans leurs projets visant à préserver la biodiversité tout en contribuant au développement. Le prix a été remis à quatre chercheuses (Ghana, Éthiopie, Madagascar et Fidji) et un chercheur (Vietnam), accompagné d'une bourse de recherche (mi-2021 à mi-2024).

Voir : <https://www.afd.fr/fr/actualites/prix-afd-gdn-biodiversite-laureats-projet>

A ce titre, le GDN a développé une méthodologie de mentoring des chercheurs et chaque lauréat est en train de produire ses propres produits de recherche qui seront autant de produits de connaissance.

1.4.4 Soutien aux porteurs de projet pro-nature

Depuis 2021, le Campus AFD a organisé trois cycles d'accompagnement d'initiatives pro-nature en Afrique australe dans le cadre du Biodiversity Partners Program (BiPP)³, en partenariat avec le Sustainability Institute, pour 25 porteuses et porteurs de projets pro-nature. Cet accompagnement s'est effectué dans des domaines aussi variés que la prise en compte des savoirs locaux, les solutions fondées sur la nature, la gestion d'entreprise, l'écologie profonde, la pensée systémique ou encore la conception graphique.

A ce titre, le Campus AFD a conçu plusieurs offres de formation avec des supports adaptés qui sont autant de produits de connaissance spécifiques.

2. CARACTERISTIQUES DU PRESENT APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET (AMI) ET PROCESSUS DE SELECTION

2.1. Objectifs

Le présent Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) concerne la capitalisation des composantes 1 (changements de modèles), 2 (mobilisation des ressources financières) et 3 (renforcement des capacités de chercheurs du Sud) du programme ECOPRONAT. Il vise à identifier un groupe de plusieurs experts ou scientifiques disposant des capacités pour :

- Produire un document de capitalisation du programme ECOPRONAT, réalisant la synthèse des produits de connaissances (production non soumise à revue à comité de lecture) et des éventuels articles scientifiques (soumis ou publiés dans des revues à comité de lecture) réalisés durant les trois années d'exécution du programme.
- Mettre en perspective ces productions au regard de la littérature scientifique dans les domaines concernés. Il est attendu une analyse transversale et une présentation thématique de ces résultats, en identifiant les contributions des produits de connaissance et scientifiques du programme au progrès de la connaissance scientifique (Comment se situent les produits de connaissance et scientifiques examinés au regard du corpus ou du domaine scientifique concerné par les recherches menées ?)
- Identifier les nouvelles pistes de recherche qu'ouvrent les projets / activités de recherche / renforcement de capacité. Il est attendu une identification des questions pertinentes pour leurs sujets, que ces projets et activités n'aient pas traitées, ou les nouvelles questions qui émergent suite à l'avancée dans le champ scientifique. (Quelle est la valeur ajoutée en termes de connaissance des produits de recherche dans leur domaine scientifique ?)⁴.

³ <https://www.biodiversitypartnersprogram.com/>

⁴ Les « knowledge gaps » identifiées dans les travaux de l'IPBES peuvent être un benchmark utile : évaluation mondiale de 2019, voire également pour certains projets l'évaluation sur utilisation durable des espèces sauvages de 2022 et les évaluations régionales de 2018.

- Identifier et rendre compte des contributions spécifiques des produits de connaissance et scientifiques du programme à l'intégration de la biodiversité dans la prise de décision et l'élaboration des politiques publiques des secteurs de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et du développement urbain et la mise en œuvre à grande échelle des solutions fondées sur la nature. Ceci implique notamment de questionner et d'étudier les méthodologies déployées par les porteurs de projet et de prendre en compte les démarches de recherche menées au-delà de la production des livrables dans le cadre du programme ECOPRONAT (impliquant potentiellement des interactions avec les équipes de recherche qui seront facilitées par l'AFD).
- Analyser et comparer les démarches et méthodes d'implication des autres parties prenantes, acteurs publics, acteurs privés et société civile en particulier dans l'élaboration des produits de recherche du programme afin de tenir compte de leurs connaissances et/ou de répondre à leurs besoins. Un avis d'expert sur les pratiques relevées par rapport aux pratiques « mainstream » des programmes de recherches dans les domaines de recherche correspondant (agriculture, développement urbain, etc), pour autant que ceux-ci soient documentés, ou des bonnes pratiques générales⁵ sera attendu de la part de l'équipe en charge de cette synthèse.

L'AMI permettra de présélectionner les candidats compétents pour la réalisation de ce travail de synthèse des connaissances. Ces derniers seront invités à développer ensuite, lors d'une deuxième phase, une proposition complète pour sélection finale.

NB : l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une évaluation mais d'un travail de synthèse et d'analyse de la qualité scientifique ou de connaissance des produits du programme. En d'autres termes, bien qu'un avis sur la qualité et la contribution des produits de connaissance et de recherche aux progrès de la connaissance soit attendu, cette synthèse n'a pas vocation à réaliser une évaluation de l'atteinte des objectifs de développement du programme ECOPRONAT (au sens des effets et des impacts des produits de connaissance et de recherche)⁶.

2.2. Budget disponible

Le budget total alloué à cet AMI est de 50 000 € TTC.

En fonction des propositions reçues, il est envisagé la présélection d'une liste restreinte de trois à quatre manifestations d'intérêt au maximum.

2.3. Calendrier indicatif

Le travail d'élaboration de la synthèse se déroulera sur 6 mois et la date prévisionnelle de début d'exécution de la mission est le second semestre 2024.

⁵ Cf. notamment méthodologie développée par Biodiversea sur l'engagement des parties prenantes détaillée dans le « [Stakeholder Engagement Handbook](#) », organisée en Involve/Inform/Collaborate/Consult (p. 40 et suivantes)

⁶ Une évaluation finale du programme (selon les critères du CAD de l'OCDE) sera menée dans un second temps et séparément par des experts en évaluation, en tenant compte de cette synthèse des connaissances produites, pour se concentrer sur l'évaluation des résultats et impacts potentiels du programme ECOPRONAT lui-même.

3. TERMES DE REFERENCE INDICATIFS DE LA FUTURE SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner un groupe de candidats disposant des compétences pour mener une synthèse des produits de connaissance du programme ECOPRONAT. Les candidats qui seront sélectionnés à l'issue de cet AMI recevront un dossier de demande de proposition détaillée, contenant toutes les informations pour remettre une proposition technique et financière détaillée à l'AFD. Le chapitre qui suit préfigure les termes de référence qui devraient se trouver dans ce futur dossier de demande de proposition détaillée.

3.1. Objectifs de la mission

Cette prestation visera à produire une synthèse des produits de connaissances du programme ECOPRONAT en s'appuyant sur les résultats des recherches et travaux menés lors des trois années d'exécution du programme. Ce document de synthèse permettra de mettre en avant les résultats mais aussi également de documenter les méthodes (notamment en termes d'implications d'acteurs locaux), les enjeux et questions clés traitées par le programme ; notamment l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques et le passage à l'échelle des solutions fondées sur la nature.

Ce document de capitalisation aura enfin pour objectif d'informer comment la science peut aider la prise de décision et l'élaboration de politiques publiques sur la biodiversité et le développement d'une économie pro-nature. Destiné à une large audience, ce travail devra rendre accessible les résultats du programme et faciliter leur diffusion.

3.2. Activités à réaliser

Pour élaborer la synthèse des produits de connaissance du programme ECOPRONAT, le Consultant devra s'appuyer sur les documents et résultats produits dans le cadre de chacun des projets de recherche du programme qui lui seront remis par l'AFD. La lecture de ces produits de connaissance nécessitera de maîtriser les langues française, anglaise, espagnole et portugaise. Des entretiens seront réalisés avec les chargés de projet au niveau de l'AFD et les porteurs de projet de recherche, ainsi qu'avec certains membres du COPIL du programme, afin d'identifier les résultats clés et les recommandations à mettre en avant.

Sur la base de la documentation produite et des entretiens menés, le Consultant élaborera une synthèse des produits de connaissance du programme qui comprendra a minima les éléments suivants :

- Résumé exécutif
- Contexte
- Présentation du programme
- Présentations thématiques des résultats et problématiques de recherche
- Valeur ajoutée scientifique et contribution à la connaissance
- Identifier les thématiques communes (fil rouge à travers plusieurs recherches) et contributions convergentes et/ou divergentes.

- Identifier les contributions à la connaissance par type d'acteurs ciblés (avec les recommandations pour chacun d'eux)
- Conclusions et recommandations

La structuration de la synthèse, sa forme et l'identification des résultats clés devront être validés avec l'AFD avant l'élaboration du document. Des livrables provisoires et points d'étape seront donc à définir dans la proposition technique du Consultant.

Les livrables pourront être rédigés en français ou en anglais.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les critères d'éligibilité habituels de l'AFD seront appliqués en ce qui concerne le respect des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur, la lutte contre le terrorisme et le blanchiment, etc.

Seront ensuite éligibles toutes les personnes morales remplissant ces critères, qu'il s'agisse notamment d'universités et centres de recherche, d'ONG, de fondations privées, de centres de recherche internationaux et d'entreprises (dont bureaux d'études et consortium de consultants individuels) qui rendront publiques la totalité de leurs travaux de recherche (pas de recherche impliquant un accord de confidentialité sur les résultats et/ou donnant lieu à brevetage).

Une organisation donnée peut intégrer plusieurs consortiums au stade de cet AMI, mais ne devra plus faire partie que d'un seul consortium au maximum lors de la soumission des propositions complètes.

5. CRITERES DE SELECTION

La composition de l'équipe du Consultant et ses méthodes de travail seront précisées dans sa note succincte méthodologique. Il est toutefois attendu les compétences suivantes :

- Diplôme du ou des personnels mobilisés : Master 2 ou équivalent en économie de l'environnement, sciences de l'environnement, sciences appliquées, financement du développement (fonctionnement des bailleurs de fonds internationaux).
- Expériences professionnelles dans les domaines de l'économie de l'environnement, les sciences de l'environnement, les sciences appliquées et/ou le financement du développement.
- Excellentes compétences rédactionnelles en français ou anglais.
- Expériences en production de synthèses de produits de connaissance ou de synthèse scientifiques et en vulgarisation.
- Expérience en production de recommandations politiques (« policy brief ») ou de résumé pour décideurs.
- Exemples (à fournir) et références sur des missions de synthèses de produits de connaissances et de synthèses scientifiques similaires.
- Multiplicité d'exemples d'approches méthodologiques de synthèses scientifique déjà réalisées.

6. INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES

6.1. Contenu du dossier

Le dossier comprendra impérativement les cinq pièces suivantes :

Pièce I : Une **note succincte** (maximum 3 pages) présentant les principaux éléments techniques permettant la réalisation de la mission (méthodologie privilégiée de synthèse de produit de connaissance et d'articles scientifiques, activités clés, résultats attendus) et le calendrier indicatif de réalisation.

Pièce II : Echantillon d'exemple de synthèses de produits de connaissances et d'articles scientifiques réalisées (avec explicitation des approches méthodologies différentes utilisées).

Pièce III : Une brève présentation du consultant ou de l'organisation et de ses membres (compétences, expérience et référence sur des missions similaires). Références scientifiques des experts ou des organismes (publications, domaines d'expertise scientifique).

Pièce IV : CV des principaux **personnels** mobilisables.

6.2. Langue des documents

La manifestation d'intérêt pourra être rédigée en français ou en anglais.

6.3. Processus de présélection et grille d'évaluation

En premier lieu, la conformité administrative des manifestations d'intérêt sera vérifiée. Les propositions incomplètes (ne comportant pas les pièces I à IV ci-dessus), ou non conformes aux critères d'éligibilité énumérés en section 4, seront éliminées.

Les manifestations d'intérêt administrativement conformes seront analysées par une commission d'évaluation des candidatures reçues.

Les Consultants présélectionnés poursuivront le processus de sélection, à travers la production d'une offre technique et d'une offre financière complètes.

Les propositions définitivement sélectionnées feront l'objet d'un contrat entre le Consultant (l'organisation cheffe de file si consortium) et l'AFD.

6.4. Modalité de dépôt des propositions

Les soumissionnaires devront déposer leur manifestation d'intérêt sur la page Appel à Projets dédiée de l'AFD (utiliser CHROME ou FIREFOX) :

<https://www.afd.fr/fr/recherche-favoriser-le-developpement-d%27une-economie-pro-nature-d%C3%A9p%C3%B4t-de-dossier>

La date limite de soumission des manifestations d'intérêt est la suivante : **2 avril 2024 (20h00 GMT)**.

L'AFD s'engage à accuser réception des dossiers de candidatures par envoi automatique d'un e-mail dès réception sur son site. En cas d'absence d'accusé de réception de la part de

l'AFD, merci de considérer que le dossier de candidature n'a pas été reçu et d'agir en conséquence (nouveau dépôt sur la page de l'appel à projet).

Les propositions prendront idéalement la forme d'un fichier PDF ou ZIP unique.

Les propositions ne respectant pas les indications énoncées ci-dessus ne seront pas évaluées.

6.5. Demandes de clarifications

Les soumissionnaires souhaitant avoir des précisions sur cet appel à manifestations d'intérêt sont invités à envoyer leurs questions à ecopronat@e-sud.net, au plus tard le **15 Mars 2024**. Toutes les questions posées et réponses apportées seront partagées sur la page de Appel à Projets de l'AFD.